

COMMUNAUTE DE COMMNUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 25 MARS 2019

Nombre de conseillers : 37

- Présent(e)s : 30 - Pouvoirs : 6

- Excusé(e)s : /

- Absent(e)s non excusé(e)s: 1

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 15 Mars, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de M. Jean-Jacques BRUN.

Secrétaire : Rachel REY

Présent(e)s:

Mmes et MM, Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Isabelle JANIN, Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLESIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Yves PLANTIER, Annick FRANCOIS, Guy PERRUSSET, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Jean-Luc ROCA VIVES, Yves BOUCRY (Sérézin du Rhône), José RODRIGUEZ, Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs:

M. Serge MARTINEZ a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Sylvie ALBANI a donné pouvoir à Mme Isabelle JANIN (Communay)
M. Christian GAMET a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Mireille SIMIAN a donné pouvoir à Mme Annick FRANCOIS (St Symphorien d'Ozon)
Mme Mireille BONNEFOY a donné pouvoir à M. Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône)

M. Alain ROUCHON a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé(e)s:

Absent non excusé:

Eric CAMUS (Chaponnay)

N°2019-58 –7.5.6 Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique (VAE) pour l'année 2019

Monsieur Pierre BALLESIO, Vice-Président délégué aux Transports, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-12-11-005 du 11 décembre 2018 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu l'engagement pris en mars 2018, entre la CCPO et d'autres territoires pour s'engager en faveur de la qualité de l'air dans le Plan de protection atmosphérique (PPA) de l'agglomération lyonnaise ;

Vu le vote du Conseil Communautaire en date du 02/07/2018 validant le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à assistance électrique (VAE) ;

Vu l'avis favorable de la Commission Transports du 29/11/2018 pour la reconduction du dispositif sur l'année 2019 ;

Vu les bureaux communautaires du 11 février et 11 mars 2019 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de l'Ozon est compétente pour « pouvoir communiquer et soutenir le recours aux modes alternatifs et durables à la voiture individuelle. Réaliser des actions d'animation autour de cette thématique » ;

Considérant que dans l'optique de développement durable et afin encourager les modes doux respectueux de l'environnement, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon entend soutenir l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) neufs pour les habitants de son territoire ;

Considérant que la subvention accordée pour l'achat d'un VAE s'inscrit dans une volonté de lutter contre la pollution liée aux transports et à la circulation routière ;

Considérant que, le nombre de subvention est fixé à 50 d'un montant fixe de 200€, soit une enveloppe financière totale de 10 000€ inscrite au BP2019 ;

Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20190325-2019-58-DE Page 1 sur 2 Date de réception préfecture :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) dans la limite de 10 000 €;
- DIT que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée à la présente délibération ;

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2019 de la CCPO au chapitre 65.

☑ Télétransmise en Préfecture le - 1 AVR. 2019

Affichée le 2 8 MARS 2019 Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Jean-Jacques BRUN

Président

Accusé de réception en préfecture 069-246900765-20190325-2019-58-

DE Page 2 sur 2 Date de réception préfecture :